



## 11 - Joseph Vacher Le Jack l'Éventreur du sud-est

### Grande complainte sur Vacher Le tueur de bergers *Air de Fualdès*

D'un bout de la France à l'autre,  
Marseille, Paris, Lyon,  
Du sud au septentrion,  
On parle du triste apôtre  
Qui parcourait les chemins  
Sur les pieds... et sur les mains.

Gardez bien cette gravure,  
Elle vaudra de l'argent  
Dans trois ou quatre cents ans ;  
D'ici là nulle figure  
Ne se verra, mes amis,  
D'accusé plus compromis.

Vacher... de la vacherie  
Est digne de son portrait ;  
C'est bien l'homme le plus laid  
De notre chère patrie ;  
Le violeur, l'assassin  
N'a pas du tout l'air d'un saint.

Vous pouvez lire l'Histoire,  
L'Histoire de tous les temps  
Mais jamais jusqu'à présent  
Criminel aussi notoire ;  
Il dépasse en cruauté  
Troppmann, très souvent cité.

Oui, regardez cette brute,  
Avec ses sourcils froncés,  
Les siècles peuvent passer  
Sur ce faiseur de culbute,  
Jamais n'avait paru si  
Grand criminel endurci.

Natif de Beaufort (Isère),  
Ce brigand, ce forcené  
Devait déjà, nouveau-né,  
Maltraiter sa pauvre mère ;  
Et depuis, cet enragé  
Ne s'est jamais corrigé.



Au soixantième de ligne,  
Nous le voyons caporal ;  
Mais ce gremlin infernal,  
Des galons, n'était pas digne :  
Il se faisait des bonis  
Sur le ventre des conscrits.

Puis, sergent, on le réforme,  
On écoute son bagout...  
Oh ! je sens mon sang qui bout,  
Il a sali l'uniforme,  
On en est tout ébaubi.  
Il méritait Biribi.

Voulez-vous, compatriotes,  
Le suivre en habit civil ?  
On aura de la peine ; il  
Traîne partout ses culottes,  
Et l'on ne saura jamais  
Le nombre des ses forfaits.

Si sur la carte de France  
Il voulait rougir de sang  
Chaque place où, sur le flanc,  
Il a souillé l'innocence,  
On aurait besoin de bon-  
Dire sur ledit vagabond.

Ignoble, oui mais pas bête,  
Car il dit, le scélérat :  
« Si l'on m'occit, l'on n'aura  
« Qu'un seul morceau de ma tête ;  
« Dés longtemps l'autre est parti,  
« Car je suis fou, je vous dis. »

Voilà qu'il chante un cantique  
Comme à Saint-Genis-Laval,  
Criant comme un animal  
Qui serait épileptique.  
Il voudrait bien en prison  
Jouer de l'accordéon.

Si tu veux de la musique,  
Si tu veux des instruments,  
Va dans les départements  
Où tu sèmeras la panique ;  
Et l'on te donnera  
Des leçons à tour de bras.

Il dit à qui veut l'entendre :  
« Moi je ne suis pas méchant ! »  
Ah non ! Répandre le sang,  
C'est le fait d'une âme tendre...  
Tiens ! mais une croix d'honneur  
Ferait très bien sur son cœur !...

Tous les jours le misérable  
Avoue un crime odieux,  
Et l'on cite un malheureux  
Arrêté comme coupable ;  
Mais la Justice a fait ren-  
Dre justice à l'innocent.

Heureusement pour bien d'autre,  
Le juge d'instruction  
Fait notre admiration :  
Il connaît les bons apôtres,  
Et l'on dirait qu'il est né  
Pour tirer les vers du nez.

Il faut que tant de noirs crimes  
Ne restent pas impunis.  
Tous les Français sont unis,  
Et leurs voix unanimes.  
Entendez-vous leur accord :  
« Il a mérité la mort ! »

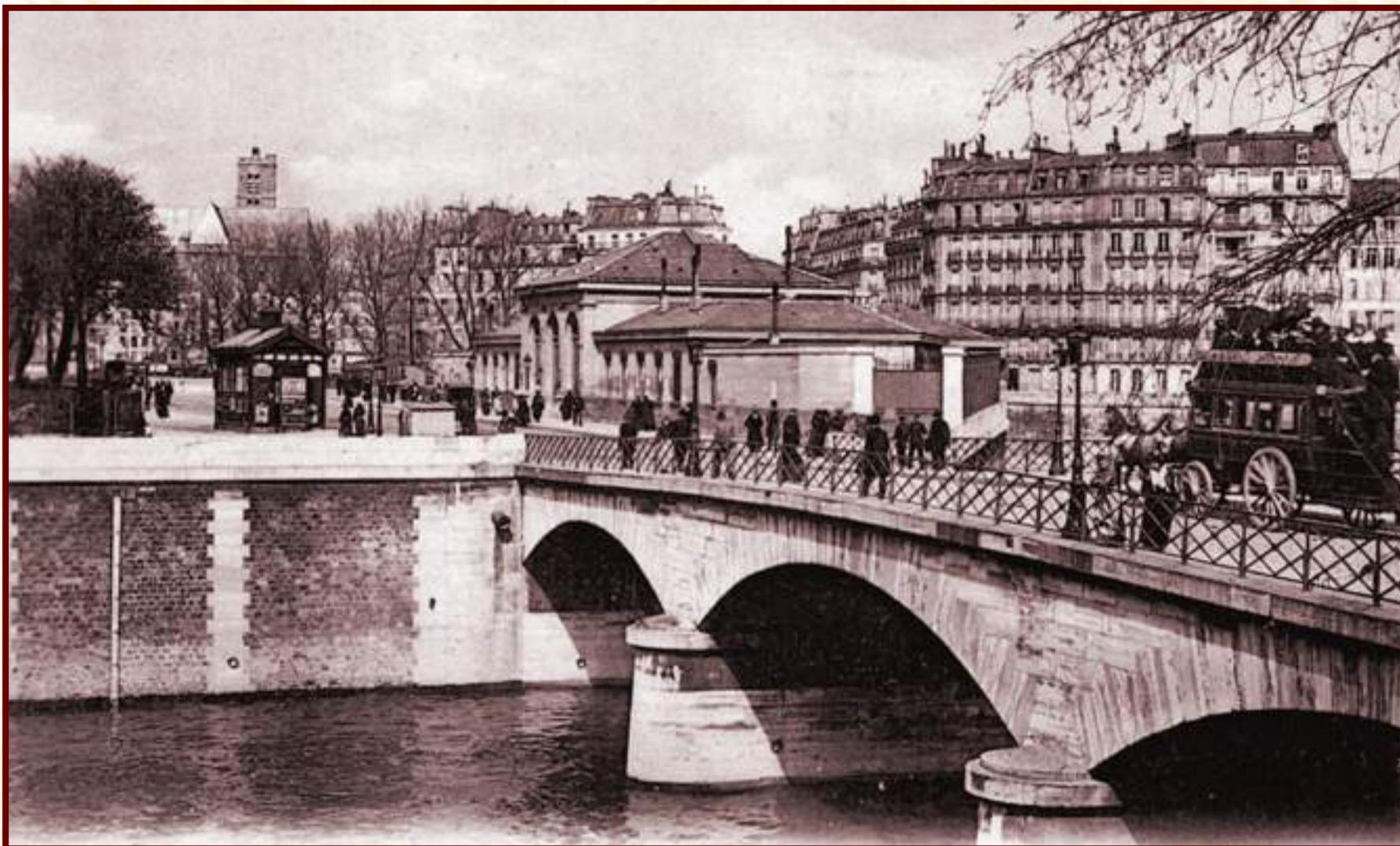
Quand devant la Cour d'Assises  
Les jurés se lèveront  
Comme un seul homme, ils diront :  
« Ce monstre est sujet aux crises ?  
« Mais nous avons le moyen  
« De guérir sans médecin ! »

Oh oui, notre République  
Va lui dresser un fort banc...  
Vacher verra le ruban  
Que sur la place publique  
Tant de curieux feront  
Pour voir comment Deibler tond.

### **Morale**

La morale de l'histoire,  
C'est qu'il faut se méfier !...  
Ces trimardeurs sans métier,  
Plus nombreux qu'on ne peut croire,  
Marchent en catimini,  
Et... ni, ni, c'est fini !





Paris - Le pont de l'Archevêché et la morgue.

Traversant le square de la cathédrale Notre-Dame, je découvre un bâtiment s'étalant le long du quai de l'Archevêché en bordure de la Seine.

La morgue : terminus inéluctable de centaines d'êtres martyrisés, victimes de mort violente, assassinés ou suicidés. C'est le point de rencontre choisi par mon ami pour me conter l'histoire de cet effroyable tueur en série. Certes il aura fourni aux médecins légistes de nombreux cas d'étude.

Les murs gris terreux sont lugubres à cette heure malgré un clair de lune baignant le bâtiment dans un halo de chaleur estivale. L'architecte a fait dans la sobriété et la discrétion

compte tenu de la fonction du bâtiment. Il n'est nul besoin en effet de décor théâtral ou pompeux, car ici règnent le silence et la mort.

Adossé au parapet du pont de l'Archevêché, le regard porté vers la Seine pourvoyeuse de cadavres, Arsène Papin se compose le visage de circonstance, solennel et funèbre, mais je devine que ce n'est qu'un rôle qu'il se donne pour l'occasion.

L'ombre salvatrice et miséricordieuse de la cathédrale Notre-Dame veille sur les morts. Mais désormais nul ne peut entrer à la morgue sans autorisation spéciale. Ainsi en a décidé Monsieur le préfet Lépine, par mesure d'« hygiénisme moral ». En effet Monsieur



le préfet Lépine n'aime pas la publicité ni les curieux en mal de sensation. Qu'il ne soit plus permis au profane d'y pénétrer rend au bâtiment sa destination solennelle et officielle.

Au siècle passé pourtant, la morgue constituait une attraction, lorsque le Tout-Paris et même des touristes venaient voir exposer les cadavres alignés derrière une vitrine. On s'y déplaçait parfois en famille comme à la gazette du matin pour y contempler les noyés de la nuit et tenter de deviner l'histoire de ces malheureux par leur physionomie et leurs vêtements accrochés au-dessus de chacun d'eux.

Même le chansonnier<sup>1</sup> raconte le quotidien de ce lieu étrange visité comme un zoo :

*Ils sont rangés correctement  
Sur la dalle et pour vêtement  
Ils n'ont parfois d'une chemise  
Mais la coutume de rigueur  
C'est la peau le gilet en cœur  
N'est pas de mise...*

*Et du matin jusques au soir,  
Des curieux viennent les voir,  
Et plaisantent sur leurs binettes,  
Des concierges et leurs cabas,  
Des cocottes montrant leur bas,  
Des gens honnêtes !*

1 - Gabriel Montoya, *la Morgue*, paroles de Montoja et musique de Gaston Maquis.



Arsène me raconte qu'un préposé chargé de l'entretien des salles ne semblait pas s'émouvoir au contact de ses clients immobiles et froids. Jusqu'au jour où il vint à reconnaître le cadavre de son enfant repêché dans la Seine la veille au soir. Il devint fou de chagrin et perdit la raison au point de se jeter à son tour dans le fleuve emportant le corps de son fils dans ses bras.

Les arcades voûtées de l'entrée sont autant de gueules béantes prêtes à dévorer le curieux. L'idée de ces cadavres en décomposition

entreposés tout près de là me révolte. Il semble néanmoins que cela ne gêne nullement mon conteur, trotinant les mains dans les poches, sifflotant, presque folâtre à l'idée de me narrer les détails d'une histoire abominable. Alors que nous longeons le lugubre bâtiment, le mystère nous enveloppe et nous domine déjà dans son manteau de mort tel le vampire sanglant de Bram Stoker du haut de son promontoire hideux.

Place à l'histoire sanglante.



À l'instant de son exécution l'homme n'avait pas trente ans. Pourtant il a laissé derrière lui un long sillage de crimes effroyablement sadiques. Sadique, c'est en effet le qualificatif employé à son propos par le professeur Alexandre Lacassagne, expert désormais incontournable de la scène judiciaire. « *Joseph Vacher est un immoral violent, anti-social sadique sanguinaire, qui simule la folie pour se soustraire à la sanction suprême.* »

Vagabond, il a parcouru les chemins de plusieurs départements du sud-est de la France, effectuant un crochet géographique jusqu'en Sarthe, pour perpétrer les crimes les plus odieux. Plus d'une cinquantaine d'assassinats de jeunes bergers et bergères lui furent imputés. Ce sanglant pervers ira même jusqu'à souiller les corps de ses malheureuses victimes.

C'est une simple agression qui valut à ce triste sire d'être appréhendé. Nous sommes alors le 4 août 1897, à Champis en Ardèche. Le terrain, où le tueur attend sa proie, est enclavé entre des masses de granit parsemées d'ajoncs et de sapins malingres ainsi que de ravins sombres formés de maquis boisés. La configuration des lieux est propice au crime. Tapi dans l'ombre, il est à l'affût, dissimulé par quelques arbres, pour commettre son forfait en toute impunité. En ce jour d'été paisible, une famille, composée de Marie Eugénie Héraud, épouse Séraphin Plantier, son mari et ses trois enfants, part au bois des Pelleries ramasser des *babiots* (pommes de pin). La mère s'enfonce



**Joseph Vacher.**

pour procéder à la cueillette, tandis que ses deux plus jeunes l'attendent près du chariot et que l'aîné accompagne son père d'un autre côté.

Courbée en deux, elle ne voit pas arriver un homme qui la saisit à la nuque par-derrière, lui serre le cou avec force, la renverse et tente d'abuser d'elle. La brave femme est vaillante et ne se laisse pas faire, donnant de rudes coups de pied. L'homme la lâche un instant pour récupérer son bâton. La valeureuse femme en profite pour crier, alertant son plus jeune fils qui se joint à ses cris. Le mari à quelques mètres de là accourt rapidement et se jette sur l'homme, le frappant à coups de poing. Bientôt ils sont trois assaillants sur l'agresseur. Eugénie Héraud le frappe à l'aide d'un bâton et l'enfant jette maladroitement des cailloux.



Aux cris poussés par la femme quatre hommes occupés à faire des fagots tout près arrivent en courant et aident la valeureuse famille à maîtriser l'agresseur.

Usant de grossièretés, voire d'obscénités à l'égard des femmes, sur lesquelles selon lui « *il avait tous les droits* », l'homme est incontrôlable. Il faut l'enfermer dans une remise d'où il continue à vouer aux gémonies tous ceux qui passent à portée de voix, hurlant, vociférant sans rompre. Enfin les gendarmes viennent prendre possession du triste sire qui se démène toujours et crache son venin.

Mais l'attentat commis sur la personne de la femme Plantier ayant été qualifié d'outrage public à la pudeur, il est condamné par le tribunal de Tournon à une peine de trois mois de prison. À cet instant personne n' imagine que ce chemineau, ce Vacher, est l'auteur de nombreux assassinats restés jusqu'alors non résolus.

Par bonheur, un petit juge de province entre en scène, Émile Fourquet<sup>2</sup>, en poste à Belley. Jusqu'alors dans l'impasse dans sa recherche de l'auteur d'une série de meurtres particulièrement abjects, il est contacté par le juge Garcin du tribunal de Tournon. Au vu du signalement physique de l'individu recherché transmis par commission rogatoire, celui-ci lui envoie en retour les informations concernant le vagabond Joseph Vacher.

2 - Nommé juge instructeur au tribunal de Belley en 1897, il est considéré aujourd'hui comme le premier profiler de l'histoire judiciaire, cf. son ouvrage sur l'affaire Vacher, Ed. Gallimard, Paris, 1931.

Je me bornerai à extraire de ce signalement les signes particuliers révélateurs : « *Agé de trente ans environ, barbe noire, moustache brune, visage osseux (...) ses joues sont creuses ; son visage est pâle avec des plaques jaunâtres (...) La lèvre supérieure est relevée ; elle se tord à droite et la bouche grimace lorsque cet individu parle ; une cicatrice intéresse verticalement la lèvre inférieure et la lèvre supérieure à droite (...) le regard de cet individu impressionne désagréablement (...) il s'exprime avec quelques difficultés à cause de la difformité de la bouche.* ».

La conclusion s'impose : ce portrait colle plutôt bien au dénommé Vacher purgeant sa peine à Tournon. Dès lors il est transféré sans délai à Belley. Lourd dossier que cette série de crimes ô combien effroyables avec, en guise de suspect, un individu aux allures de fou.

La presse, on peut le comprendre aisément, va s'intéresser de près à cette affaire qui ressemble étrangement à celle qui eut pour décor les bas-fonds de Londres où cet assassin insaisissable, que l'on a surnommé Jack L'Éventreur, a commis tant de crimes similaires dans l'horreur.

Ce juge de province, lancé dans une croisade contre un criminel en série, intrigue les journaux. Ainsi Émile Berr du journal *Le Figaro* décrit Émile Fourquet comme « *un homme de trente-cinq ans à peine, mince, sec, moustache courte, l'œil fureteur sous le binocle ; une tête d'officier dont l'abus des mathématiques et le soleil des colonies auraient prématurément dépouillé le crâne.* » Si le trait est moqueur



vis-à-vis du magistrat, l'affaire va révéler un enquêteur de génie, persévérant et méthodique. Usant de ruse et de patience, Fourquet va dès lors composer un curieux rôle dans ce face à face avec le prévenu. Dans ce jeu il doit se montrer prudent et bon stratège pour obtenir des informations de l'individu retors qu'est

Vacher. Durant trois semaines le magistrat n'obtient rien. Pourtant il a accumulé un dossier volumineux de données concernant un nombre impressionnant de crimes qui seraient susceptibles d'avoir été commis par Vacher. Mais voilà ! Il lui faut des aveux circonstanciés pour confondre le misérable.



**Émile Fourquet.**



Or donc, pour faire avouer Vacher il doit tricher. Par un stratagème audacieux Fourquet explique au prisonnier qu'il est actuellement occupé à écrire un livre sur les vagabonds et qu'il a réuni des notes à ce sujet. Pour le rassurer il lui apporte ainsi des preuves de sa bonne foi, ces notes prises en fait tout le long de son enquête. S'instaure alors un dialogue, où Vacher petit à petit en vient à raconter ses errances, vantant l'hospitalité des gens de Savoie, s'emportant contre le mauvais accueil dans d'autres régions. Au terme de cette causerie touristique parfaitement anodine – du moins du point de vue du suspect – Émile Fourquet n'a plus qu'à retracer le parcours de Vacher en parfaite concordance avec l'itinéraire criminel de celui qu'il recherche depuis si longtemps<sup>3</sup>. L'affaire se précise, l'étau se resserre.

Le juge joue maintenant sa carte maîtresse en confrontant le chemineau à des témoins qui l'auraient aperçu aux abords de Benonces dans l'Ain lorsque fut commis l'assassinat d'un jeune vacher, Victor Portalier. Vacher est acculé, il vacille. À chaque confrontation il vomit injures et menaces à l'égard de chacun. Mais au final les témoins le reconnaissent sans aucune hésitation.

Émile Fourquet, en bon tacticien, termine l'interrogatoire en énumérant à Vacher la liste impressionnante des meurtres commis tout au long de son itinéraire à travers la France et pour

3 - Appelé à enquêter sur l'affaire Portalier, il avait effectué en effet un vrai travail de profiler, établissant un tableau avec toutes les caractéristiques de tous les crimes commis selon le même scénario, avec un luxe de détails, de descriptions physiques, jusqu'aux vêtements portés par le présumé assassin.

lesquels il prétend détenir les preuves de son implication. Vacher fulmine, il enrage même. Comme s'il avait reçu un uppercut, l'assassin est sonné. Fin du combat, retour en cellule.

Toutefois Vacher, piqué dans son orgueil ne désarme pas. Il va utiliser ses propres armes pour se défendre. Dans une lettre<sup>4</sup>, avouant être l'auteur des crimes ainsi détaillés, il déclare qu'il les a « *commis dans un moment de rage, ayant été mordu par un chien enragé vers l'âge de sept ou huit ans (...) que des remèdes lui ont vicié le sang.* » que par la suite il était dans l'incapacité de vaincre les idées (de tuer) qui lui venaient par la tête. Et, désormais l'inculpé se mure dans le silence.

En dépit des attentes du juge, ces vagues aveux ne peuvent suffire à faire condamner Vacher pour tous ces crimes monstrueux. Mais c'est mal connaître Émile Fourquet qui décide de tendre un piège à Vacher. Il lui suggère l'idée que, risquant la peine de mort pour un crime en particulier (celui de Benonces), il lui faut avouer être l'auteur d'autres crimes afin d'être simplement déclaré fou et échapper ainsi à la guillotine. Minimisant l'impact qu'aura sa réponse, il lui assure, que de toutes manières, il ne peut en aucun cas être l'auteur des autres crimes.

Et cette fois sans méfiance, Vacher s'engouffre dans la brèche, s'exprimant avec arrogance pour revendiquer la paternité de ces assassinats. Comme un commerçant détaillant ses affaires, il apporte des informations quant aux circonstances qui l'ont amené sur les lieux

4 - Cette lettre d'aveu sera publiée dans le Petit Journal du 16 octobre 1897.



des différents assassinats : « Dans le Var, c'était la plus belle de toutes, ah ! quel dommage ! J'ai pris la jeune fille et je l'ai saignée dans une cabane (crime de la Vacquière). J'avais rencontré un homme qui cueillait des olives et auquel j'ai parlé, il a dû le dire. » et encore « c'était une toute jeune

femme : elle gardait des bêtes dans un pré ; je lui ai pris son alliance, mais je l'ai jetée là ensuite, pour ne pas être pris pour un voleur ». Dans cette affaire, le vol était accessoire, la malheureuse Marie Moussier, toute jeune mariée de dix-neuf ans a fini égorgée (crime de Busset).



Au terme des interrogatoires finement menés par le juge d'instruction, Vacher avoue finalement treize assassinats sur les cinquante deux qui lui sont imputés. Quels étaient donc ces crimes avoués par Joseph Vacher ? Des crimes sordides, égorgements, éventrements et viols en mode anal sur de jeunes enfants, sur des femmes. Est-il nécessaire d'en dire plus si ce n'est que les médecins légistes œuvrant sans relâche ont dû avoir le cœur bien accroché au moment de se pencher sur les corps martyrisés. Notamment lorsque il fut constaté que certaines de ces jeunes victimes avaient subi des blessures atroces *post mortem* : ici un testicule découpé et jeté dans un taillis, là des déflections démontrant le viol et la volonté de salir la petite victime au-delà de la mort.

Mais qui est donc cet homme, l'auteur de crimes aussi abjects ?

Joseph vacher, vingt-neuf ans est, comme on le sait, un vagabond, porteur au moment de son arrestation d'un bonnet de lapin blanc et d'un accordéon. Il est en outre équipé d'une canne et de bâtons de houx sur lesquels sont inscrites ses devises :

*Dieu, Droit et Devoirs  
Qui fait bien, trouve bien  
Dieu protège la France et Lourdes.*

Vacher prétend en toute sincérité que Dieu le protège. Le croiriez-vous ? Et bien oui, pour preuve ce misérable a parcouru un long chemin vers Lourdes pour faire ses dévotions à la Vierge, à laquelle il voue un culte particulier.

Il tenait à la remercier pour la protection qu'elle étend sur lui durant ses pérégrinations sanglantes. C'est en effet à son intervention divine qu'il attribue l'impunité dont il a joui si longtemps. Voilà un curieux parrainage que celui de la Sainte Vierge.

Accueilli parfois au coin du feu d'hôtes charitables, Vacher sortait volontiers son livret militaire de sergent et montrait volontiers la photographie de celle qu'il prétendait être sa maîtresse. Et dans cette ferme du Tarn, la dame Louis Farenc témoigne que le chemineau emprunta un des livres des enfants et se mit à



leur lire quelques pages. On frissonne à l'idée de cette scène étrange. Quant on connaît son penchant criminel pour les jeunes enfants on frémit à cette vision malsaine. Il avouera plus tard ne trouver sa jouissance que dans la soumission et l'assassinat de jeunes bergers et bergères.

Quant à l'accordéon dont il était porteur, il l'a volé comme le précédent d'ailleurs, escamoté à Communay dans l'Isère. Avec aplomb il prétendait savoir en jouer. Néanmoins, six semaines avant son arrestation, à Montel-en-Gelat, dans le Puy-de-Dôme, Vacher se promenait dans les rues en jouant de son accordéon. Le maire s'en souvient lorsqu'il écrit au juge Fourquet : « *Il n'en tirait aucun son harmonieux. Tout en jouant il (Vacher) sautillait, grimaçait, et de temps en temps prenait des airs féroces qui effrayaient les gamins.* »

Dans la soirée, non content d'avoir effrayé les enfants avec son instrument de musique, il agresse une femme d'une commune toute proche lui faisant comprendre qu'il souhaite avoir des rapports intimes avec elle. Grâce à son courage et à une défense énergique elle esquive l'homme et s'enfuit en courant.

Le juge Fourquet désigne rapidement trois experts pour étudier la personnalité de Vacher, car il le sait, le prisonnier va tout faire pour passer pour un fou. Ces hommes de l'art sont Alexandre Lacassagne, que l'on ne présente plus, le docteur Auguste Pierret, professeur à la clinique des maladies mentales de Lyon

et le docteur Fleury Rabatel, directeur d'une maison de santé de Lyon.

Chacun d'eux va se faire une idée très précise de l'assassin après avoir étudié son passé et sa psychologie. Pour faciliter le travail des experts et éviter des déplacements incessants, Vacher est transféré à Lyon. Malheureusement le trajet se transforme en véritable cirque. En phénomène de foire, en effet, l'homme se met en scène, pousse des hurlements et braille des commandements militaires : « *Par sections, à droite ! Serrez la colonne ! Levez la tête ! Allons la musique !* » Arrivés à la gare, les gendarmes doivent lui lier les jambes pour embarquer. Le voici qui invective les passants : « *Venez voir Vacher l'éventreur ! On veut ma tête ! Je ne suis pas fou !* » À l'évidence il fait tout au contraire pour qu'on le croit fou à lier. C'est là sa stratégie du reste.

Au terme du voyage à la gare de Perrache à Lyon quatre agents de la sûreté s'emparent de lui, le bâillonnent pour stopper ses braillements et l'emportent *manu militari* en fiacre à la prison Saint-Paul.

La vie de cet assassin atypique est décortiquée. Au 60<sup>e</sup> régiment d'infanterie à Besançon, où il entre en 1893, ses états de service démontrent qu'il a déjà eu des comportements violents. Il inspirait des craintes pour la sécurité de ses compagnons de troupe. À ce titre il fut même mis en observation à l'infirmerie en raison d'un délire de persécution. Pourtant Vacher n'en termina pas moins sergent malgré son attitude intimidatrice.



Interné une première fois à l'hôpital durant quatre mois pour troubles psychiques, il rejoint Baume-les-Dames pour revoir une jeune femme qu'il voulait épouser, Louise Barrant. Celle-ci l'ayant finalement éconduit il la blesse de trois balles et retourne l'arme contre lui. La balle pénètre dans l'oreille droite – elle s'y trouve encore au moment de l'expertise – provoquant la surdité complète du côté droit et la paralysie du nerf facial du même côté, ce qui explique sa physionomie particulière.

Enfermé une seconde fois à l'asile de Dole en juillet 1893, il est considéré comme irresponsable de ses actes et ne sera donc pas poursuivi par la justice de Baume-les-Dames. Il bénéficie d'un non-lieu. Néanmoins, cette fois, il est interné au titre d'aliéné dangereux à l'asile de Saint-Robert à Sainte-Egrève, en décembre 1893. Mais ô miracle ! Tout indice de folie disparaît rapidement. Cet accès de démence aurait été dû à ce chagrin d'amour. Il sort donc de Saint-Robert en avril 1894 considéré comme guéri.



L'errance commence, les crimes aussi. Vacher part sur les chemins, travaillant ici et là comme journalier, vivant d'expédients et pratiquant une mendicité agressive. À partir de ce moment la triste litanie de ses forfaits va débiter par l'un des crimes les plus odieux, en mai de la même année, à Beaurepaire sur la personne d'une jeune femme de vingt et un ans, Eugénie Delhomme. La malheureuse est étranglée, égorgée, et frappée au ventre à coups de soulier. Vacher va s'acharner sur la pauvre jeune femme. Il lui coupe un sein et, après avoir déchiré ses vêtements, la viole.

Je vous prie de m'excuser pour ces détails sordides mais néanmoins nécessaires pour appréhender la personnalité effroyablement perverse du tueur.

Et les experts sont formels : tous ces assassinats sont la manifestation d'une passion sadique et sanguinaire, pas celle d'un fou. Certes Vacher a été temporairement atteint de délire mélancolique avec des idées de persécution et de suicide lorsqu'il était jeune. Mais par la suite, il a démontré s'être servi de cet état, simulant la folie afin de pouvoir exercer son sadisme en toute impunité. C'est un monstrueux criminel immoral qui doit être considéré comme responsable.

Pendant ce temps on entend déjà quelques plaintes sur le sujet, *Le Nouveau Troppmann ou le tueur de Bergers* sur l'air bien connu de Fualdès et encore celle qui parut dans *le Journal*, sur le même air, intitulée *Gazette*

5 - Écrivain (1848-1937), ami de Jean Richepin.

*rimée, Complainte de Vacher*, sous la plume de Raoul Ponchon<sup>5</sup> :

*Écoutez, hommes et femmes,  
Pantagouriches aussi :  
Je vais vous conter ici  
L'histoire d'un monstre infâme  
Qui, par-dessus le marché,  
Répond au nom de Vacher...*

*Il allait dans les villages,  
Jouant de l'accordéon,  
Afin de gagner, dit-on  
L'argent de son boulottage.  
Disons-le à son honneur,  
Vacher n'est pas un voleur.*

*Mais dès que par son absence  
Il brillait, dans les fossés  
On trouvait des trépassés,  
Fâcheuse coïncidence !  
Pourtant, jamais un soupçon  
Ne planait sur ce garçon.*

*Car en effet, comment croire  
Qu'un joueur d'accordéon  
N'est pas un être très bon ?  
Ce serait une autre histoire  
Si ce maudit chemineau  
Eût joué du piano.*

*Eh bien, c'était lui, le hère,  
Qui se faisait un plaisir,  
En ces moments de loisirs,  
D'assassiner des bergères,  
Qu'elles gardassent ou non  
Des vaches ou des moutons...*



*Sa faute une fois commise,  
Il prenait du savon noir  
Et nettoyait son rasoir  
Et ses mains et sa chemise,  
Puis, sans avoir l'air de rien,  
Il reprenait son maintien.*

*Ainsi, ô spectacle unique,  
Pendant des ans et des jours,  
Assassinant tour à tour  
Et jouant de la musique,  
Vacher put aller, venir,  
Sans que l'on pût le saisir...*

*Aujourd'hui, devant le juge,  
Vacher, loin de les cacher,  
Confesse tous ses péchés  
Sans user de subterfuge,  
« J'en ai tué vingt, pas moins,  
Dit-il, Dieu m'en soit témoin. »*

*Il ajoute : « Mais..., en somme ;  
Je fus mordu autrefois,  
Et, depuis, j'entends des voix  
Qui me disent : Tue, assomme !  
Je remplis ma fonction  
Qui est la destruction. »*

*O système déplorable  
De défense ! Mais enfin  
Qui sait ? ce musicien,  
Est-il oui ou non coupable ?  
On pourrait le demander  
À Monsieur Scheurer-Kestner<sup>6</sup>*

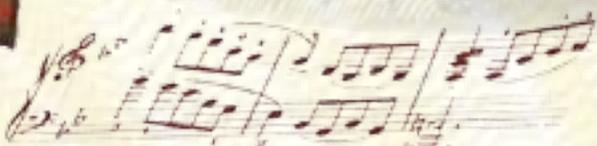
Cour d'Assise de l'Ain à Bourg-en-Bresse le 26 octobre 1898, sous la présidence de M. de Coston : la question que tout le monde se pose alors est celle de la responsabilité de Vacher et celle d'une éventuelle préméditation. La réponse devra faire pencher la balance de la justice du côté de l'asile ou du côté de la peine de mort s'il est jugé pleinement conscient de ses actes.

Redoutable et persévérant dans son rôle de dément, l'accusé joue la comédie, coiffé de sa toque blanche, paré d'un plastron en poils de lapin, claironnant à la vue du grand crucifix derrière le dos des magistrats : « *Voilà le grand martyr, voilà l'envoyé de Dieu ! Gloire à Jésus ! Vive Jeanne d'Arc !* ».

En dépit de ses tentatives pour apitoyer l'assistance, l'assassin fait peur en usant de cette stratégie. Il fait figure de monstre avec sa froideur. Constant dans son délire, Joseph Vacher se présente comme un innocent durant les trois jours de procès. D'ailleurs, il l'affirme bien haut : il est l'anarchiste de Dieu, c'est donc Dieu qui le dirige et lui commande ces crimes. Ce Dieu tout-puissant qui le protège et le dirige, voilà une défense mystique un peu surprenante en vérité, compte tenu du but qu'il entreprend.

À l'énoncé de son premier crime, l'assassin feint la perte de mémoire alors qu'à l'instruction, faut-il le rappeler, il n'a pas été avare de détails. Le moins qu'on puisse dire est qu'il est malin et non fou, ce sera en théorie, et

<sup>6</sup> - M.Scheurer-Kestner figurait au premier rang de ceux qui proclamaient l'innocence d'Alfred Dreyfus dont l'affaire passionnait alors l'opinion publique concurremment avec l'affaire Vacher.



en pratique, l'avis des experts et de la justice. Continuant à suivre sa tactique, comme à l'instruction, il ne veut surtout pas qu'on lui suppose une quelconque préméditation, ce qui lui serait fatal. Aucun sentiment, aucun regret n'est exprimé, il poussera même le cynisme jusqu'à applaudir Plantier, celui qui l'a courageusement affronté et stoppé lorsqu'il a voulu violer sa femme.

Le docteur Pierret appelé à la barre, explique que contrairement à ce que la rumeur a fait courir il n'y a aucune tare héréditaire dans la famille de l'accusé. Ensuite le docteur Rebatel, après avoir longuement étudié l'attitude de Vacher en prison, déclare que c'est un simulateur. En outre, il démontre qu'en dépit de la balle toujours logée dans l'oreille, ses problèmes auditifs liés à cela n'ont occasionné aucune hallucination, symptôme habituel de la folie. Vacher n'a ni bourdonnement ni vertige.

Pourtant le prévenu n'en démord pas :

— Je suis fou !

Ce à quoi le président lui rétorque :

— Alors, vous êtes un fou d'une espèce particulière, un fou qui raisonne sa folie. Messieurs les jurés apprécieront.

Enfonçant le clou, le praticien renchérit :

— L'accusé ici présent discute sa folie. L'aliéné véritable la nie toujours.

Et toc ! Voilà parole d'expert qui va faire pencher la balance sans contestation aucune.

Lorsque le procureur prend la parole pour son réquisitoire, Vacher ne s'estime pourtant pas vaincu, il le menace et fait des gestes inconvenants, semant l'effroi dans le prétoire.

Il ne se calmera qu'à l'occasion de la plaidoirie de son avocat, Maître Charbonnier du barreau de Lyon, qu'il écouterait religieusement, les bras croisés. Il faut dire que selon ses attentes, celui-ci plaide la folie et demande les circonstances atténuantes.

Mais la comédie est terminée, le jury ne l'a pas écouté : Vacher est condamné à mort. Au-dehors, la foule, qui ne cessait de crier « À mort Vacher ! » a été entendue.

À l'aube du 1er janvier 1899, Vacher est réveillé par le procureur Ducher, alors qu'il dormait d'un sommeil de plomb, insensible et sourd à tout sentiment de remord ou de regret de ses crimes. Par défi le prisonnier refuse de marcher, comprenant bien que la cérémonie qu'on lui prépare, n'a d'autre issue que la mort. Il a peur désormais et ne compte donc pas faciliter la tâche à ses gardiens qui sont dans l'obligation de le porter. À la question de savoir s'il veut entendre la messe, Vacher répond :

— Le Christ, qui va me recevoir tout à l'heure, la dira pour moi.

Pour la toilette du condamné, Louis Deibler, dont c'est la dernière exécution, lie les bras de Vacher pendant que Berger, son aide, lui découpe le col de sa chemise. L'assassin est toujours aussi arrogant lorsqu'il prétend qu'il a bien fait de couper sa barbe, il n'en sera que « *plus présentable pour la cérémonie* ». De nouveau, les gardiens sont contraints de le porter jusqu'au fourgon car il oppose une résistance farouche, déterminé dans sa mauvaise volonté.



# Le Petit Journal

Le Petit Journal  
cinquante centimes  
Le Supplément Illustré  
cinquante centimes

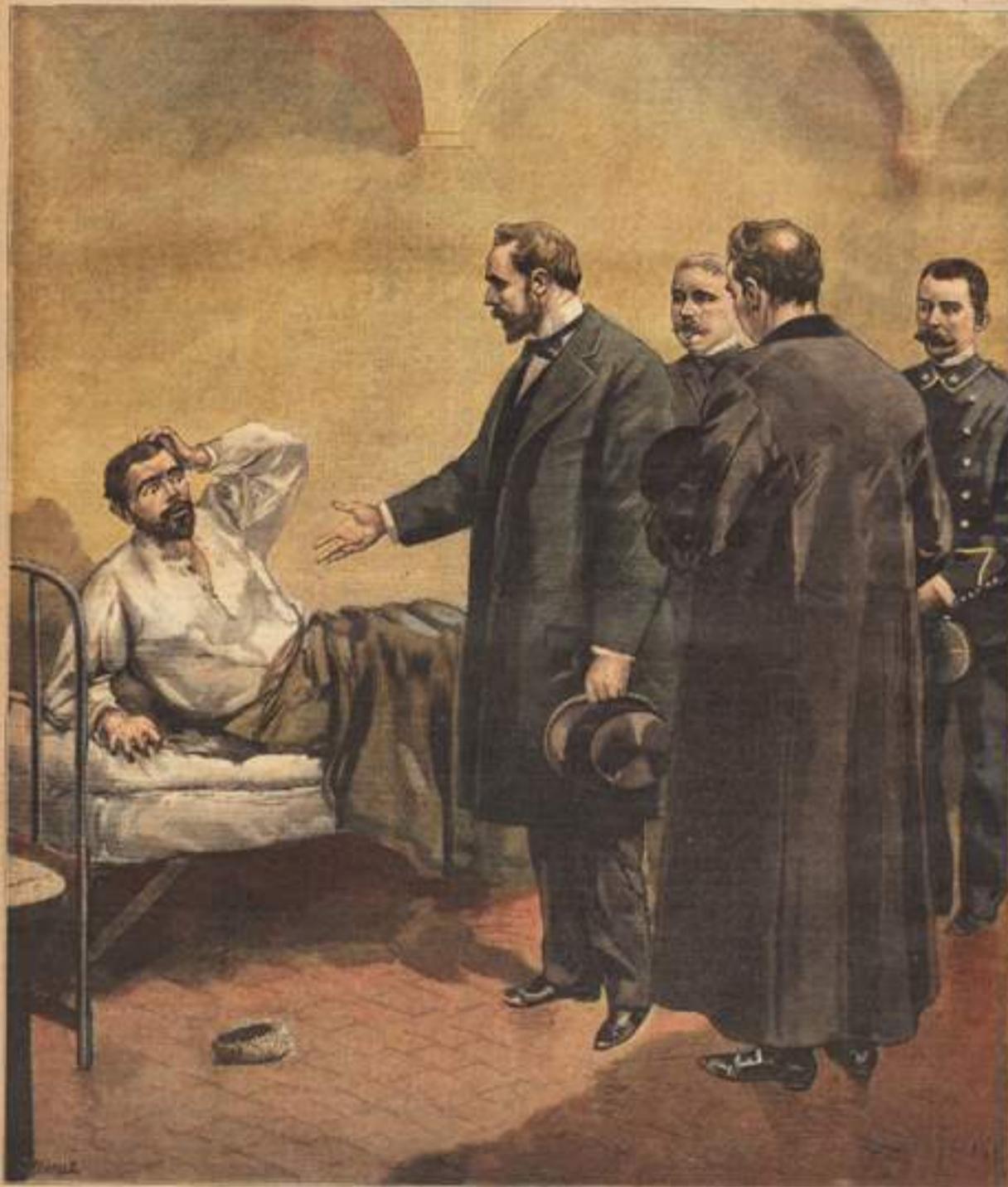
SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ  
Huit pages : CINQ centimes

ABONNEMENTS	
ANNUEL	3.00
SEMESTRIEL	1.50
TRIMESTRIEL	0.75

Deuxième année

DIMANCHE 15 JANVIER 1890

Numéro 426



LE RÉVEIL DE VACHER



31 décembre 1898, place du Champ-de-Mars à Bourg-en-Bresse : Deibler doit à son tour le porter sous les aisselles et Berger par les pieds. Il est évanoui. Bientôt, tel un sac de pommes de terre, le tueur est couché de force sur la planche. Le demi-cercle de la lunette est rabattu.

Tout autour ce ne sont que cris et invectives :

— À mort ! À mort Vacher !

— À mort l'assassin !

— Le lâche ! Il ne sait même pas mourir proprement !

L'attraction qu'occasionne une exécution consiste aussi pour certains à apprendre l'art de se retirer convenablement en d'autres termes, à mourir. Vacher est toujours évanoui alors que le couperet entame sa descente mortelle.

À sept heures trois minutes le couperet est tombé.

Vacher, le tueur de bergers, est mort.

Comme cela se fait habituellement, une autopsie est réalisée, mais la famille de Joseph Vacher a obtenu de choisir elle-même les médecins. Bien entendu ce furent ceux que la défense avait appelé à témoigner. Plusieurs experts se sont ainsi penchés sur le cerveau de Vacher pour le découper en lamelles, étudier chaque hémisphère au microscope. Qui sait si cela n'aurait pas plu à Vacher finalement, toutes ces sommités captivées par sa dépouille, découpant et scrutant chaque lobe, chaque parcelle de sa cervelle pour y déceler un syndrome de folie.

Ils finissent par en tirer les conclusions qui s'imposent et auxquelles avaient conclu les experts du juge Fourquet : aucune lésion n'est relevée. On constatera cependant que ce n'était pas une balle qui était logée dans sa tête mais deux. Comme on peut s'en douter le grand criminologue Cesare Lombroso à qui une lamelle fut envoyée ainsi qu'un moulage de la tête, affirme bien y avoir vu les caractères particuliers aux épileptiques et aux « criminels nés », théorie dont il est le fondateur.

En attendant, à l'heure où cette scène de découpe anatomique et de discussions d'experts se déroule, certaines personnes n'en ont pas fini pas de souffrir. Celles-ci ont été soupçonnées dans certaines des affaires finalement avouées par Vacher. Ces malheureux boucs émissaires, victimes collatérales des crimes, ont été désignés coupables et poursuivis par la vindicte et la haine de leurs concitoyens.

C'est ainsi que dans l'affaire de l'assassinat d'Augustine Mortureux, un brave père de famille, Monsieur Grenier, se vit accusé du crime malgré la preuve du passage d'un vagabond sur les lieux mêmes du crime. Le pauvre fit l'objet d'un acharnement particulièrement odieux et accusé sur de faux témoignages. Arrêté, mis en prison, il fut innocenté par la chambre de Dijon qui ordonna sa mise en liberté immédiate.

Néanmoins, le père de la victime proféra des menaces contre lui et dit qu'il se vengerait. Ce qu'il fit au moyen d'une véritable campagne de calomnies, secondé par le journal local et un autre appelé par ironie *Le Bien Public*.



Dans une chanson, le parquet de Dijon était tourné en ridicule, dans une autre intitulée *Le crime du bois du Chêne* l'auteur attise la haine en appelant à la vengeance :

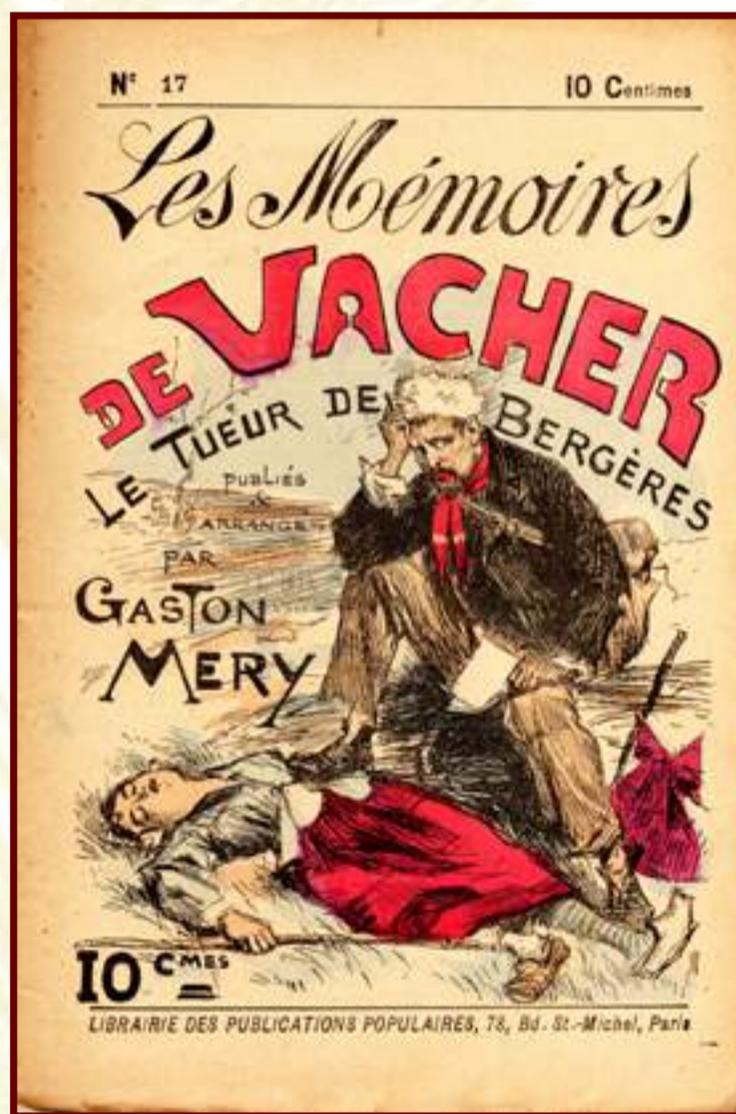
*Au chaos du poignard qui l'atteint,  
Son sang coule et son cœur s'éteint ;  
Son âme s'envole.  
Sur l'herbe qui lui sert de lit,  
Comme une fleur elle pâlit,  
Penche sa corolle.  
Père, dit-elle, en expirant,  
O père, venge ton enfant  
Que la haine immole.*

Grenier, arrêté sur la foi de faux témoignages, est à nouveau relâché, les magistrats étant définitivement convaincus de son innocence. La gorgone aux mille têtes poursuit pourtant le malheureux de son hostilité, elle s'insinua dans les foyers de toute la région. Alors que Vacher avoue ce crime et que le journal *Le Bourguignon Salé*, fait son *mea-culpa*, tout en accusant la justice qu'il rend responsable, les détracteurs les plus virulents n'en démordent pas et accusent le juge de Belley d'avoir été acheté.

Bref, Monsieur Grenier doit abandonner sa propriété, mise à sac et se retirer à Losne avec sa famille, puis à Dole dans le Jura. Martyr d'une populace haineuse et stupide, il ne s'en remet jamais. Il conserva cependant une profonde reconnaissance au juge Fourquet qu'il remercia pour avoir prouvé la culpabilité de Vacher dans cette affaire.

Décidément, à l'instar de l'affaire Fualdès ou de celle de l'auberge de Peyrebeille, la rumeur monstrueuse n'en finit pas d'accomplir son œuvre destructrice. La bêtise et l'ignorance voilà les parents qui enfantent la rumeur.

Mais que reste-t-il, au bout du compte ? Cet homme – que l'on qualifia d'abominable, sadique, pervers, cruel, cynique, immoral, monstrueux, éventreur, étrangleur, tueur de bergères – termina son épopée sanglante en étant malgré tout le sujet de chansons et d'éditions populaires comme nombre de ses compagnons de malheur. Tel l'ogre des contes de fées, Vacher fait peur, mais sa personnalité fascine.



— Ah ! Cette fois je suis las mon ami ! Tous ces récits d'horreur m'ont épuisé. N'êtes-vous pas rassasié de tout cela ?

— Le croyez-vous ? me rétorque Arsène, surpris.

— Je dois avouer que ce voyage d'un genre particulier a quelque peu troublé mes nuits ces derniers temps.

Le bonhomme s'assied sur un banc, l'air fatigué de celui qui a fait un long et exténuant voyage. Il fait chaud malgré ce petit vent apporté par la Seine. La gorge est sèche, le chanteur se ratatine comme littéralement vidé de son énergie. Sous l'éclairage de la lune, la peau de son visage blafard et de ses longues mains apparaît ridée comme une vieille momie. C'est étrange. Seuls ses yeux semblent contenir encore une étincelle de vie. En y réfléchissant il figure comme une statue, un vieillard abandonné là aux intempéries et que le temps aurait figé. Bientôt je vais m'apercevoir que je suis en présence d'un fantôme. J'en frissonne d'avance.

Mais soudain la sève remonte à ses joues, les colorant d'une teinte rosâtre. Les membres se dénouent et Arsène Papin se lève d'un bond comme un de ces diables sortant d'une boîte à malice.

— Allons... marchons mon ami. Il faut que je me dégourdisse les cannes.

— N'est-il pas un peu tard pour une autre promenade ?

— Ah oui... j'oubliais... le drôle est fatigué, s'amuse le chanteur, ragaillardi tout d'un coup.

— Fatigué n'est pas le terme que j'emploierais. Disons plutôt que, certes, tout ce que vous

m'avez raconté m'intéresse au plus haut point. Mais il est vrai cependant que j'ai besoin de prendre un peu de sommeil et de recul avant d'assimiler toute nourriture sanguinolente supplémentaire.

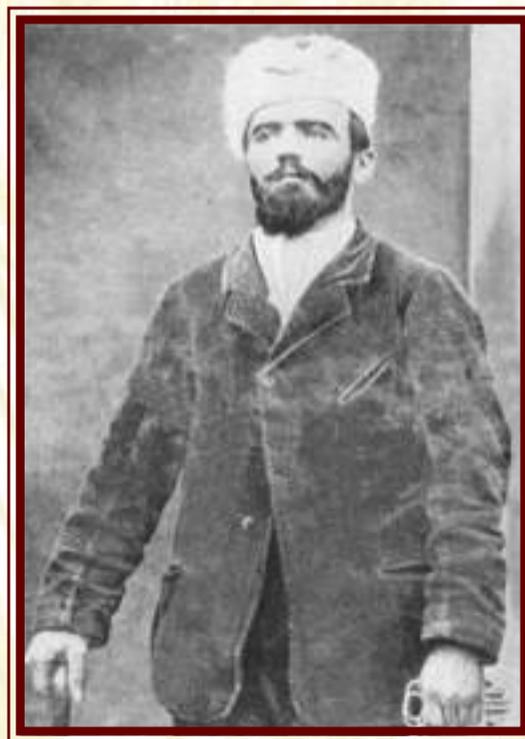
Mû par le sentiment que le moment est peut-être venu d'en savoir un peu plus sur ses sources, j'interroge La Virole :

— Y a-t-il encore d'autres crimes ainsi chantés ? D'où puisez-vous cette connaissance ?

Arsène Papin réfléchit, puis comme le magicien refusant de dévoiler ses secrets, élude ma question :

— Je ne suis pas un jeune gandin comme vous, rétorque-t-il, narquois. Que croyez-vous donc ? La vieillesse a cet avantage, j'ai beaucoup lu et ma mémoire est néanmoins infallible. La connaissance est un long chemin d'apprentissage, mon garçon.

STÉPHANE VIELLE



(La suite au prochain numéro.)

